**REUNION DE VALIDATION DES PROJETS DE RAPPORTS FINAUX DE L’ETUDE SUR L’ITINERANCE DANS LA CEDEAO ET DE L’ETUDE DES LIAISONS MANQUANTES ET LE PARTAGE D’INFRASTRUCTURES**

**Lomé, le 22 Mai 2017 –** Le Ministre des Postes et de l’Economie Numérique procède à l’ouverture de la réunion de validation des projets de rapports finaux, de l’étude sur l’itinérance dans la CEDEAO ainsi que de l’étude des liaisons manquantes et le partage d’infrastructures.

La Communauté Economique des Etat d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) réunissant quinze (15) de nos Etats d’Afrique, est destinée à coordonner les actions des pays de l’Afrique de l'Ouest pour établir un marché commun supprimant les obstacles entravant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

Pour mettre en place ce marché unique, dans le secteur des télécommunications, l’ambition est d’interconnecter nos Etats ainsi que de mettre en place et maintenir un réseau panafricain de télécommunications en Afrique de l’Ouest.

En ce sens, la CEDEAO œuvre sur deux axes principaux à savoir l’harmonisation des politiques et du cadre réglementaire en matière de TIC ainsi que le développement des infrastructures à large bande.

Pour ce faire, deux études relatives à l’itinérance dans la CEDEAO ainsi qu’aux liaisons manquantes et le partage d’infrastructures ont été réalisées pour définir des recommandations en la matière.

Les 7 et 8 décembre dernier s’est tenue à Abidjan, une réunion d’examen et de validation des rapports intermédiaires afférents à ces études, à laquelle la réunion de ce jour fait suite.

Il est à préciser qu’au cours de ces dernières années, de nombreuses réalisations ont été accomplies dans l'espace CEDEAO notamment au Togo pour concrétiser ce marché unique des TIC. Ainsi, nous apprécions désormais l'arrivée de câbles sous-marins avec la construction d’un point d’atterrissement assurant l’accès à l’internet très haut débit, la mise en place d’un opérateur d'infrastructures à large bande, et depuis le 31 mars 2017, la suppression des frais d’itinérance dans sept (7) Etats de la CEDEAO (l’initiative « free roaming ») à savoir le Sénégal, le Burkina Faso, la Guinée, le Mali, le Togo et bientôt le Sierra Leone et la Côte d’Ivoire.

En ce sens, nous encourageons les Etats membres de la CEDEAO restant à adhérer au Protocole d’Abidjan pour que le free roaming soit élargi à toute la sous-région.

**Contact presse** : Delali KUDAWOO ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

**Le Ministère des Postes et de l’Economie Numérique** définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l’Etat dans les domaines des postes et de l’économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l’information et de la communication (TIC) en vue de l’émergence du secteur de l’économie numérique.

Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l’Economie Numérique.